

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
21 septembre 2020	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Est-ce possible de mandater le Service des loisirs ou de l'environnement afin de mettre sur pied un comité qui s'adresse aux utilisateurs qui vont faire leurs courses à vélo ou à vélo avec assistance électrique depuis l'emprise nord-ouest du boulevard Saint-Luc (secteurs Saint-Luc et L'Acadie) vers les autres secteurs de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu?</p>	<p>Une présentation et une consultation publique sur le plan directeur du réseau cyclable auront lieu avant l'été et, par la suite, un sous-comité du comité de circulation sera créé.</p>		Actif
23 novembre 2020	<p><b><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></b></p> <p>Lors de la séance d'information du projet du 371, boul. Saint-Luc, il y a eu plusieurs questions concernant l'implantation d'une nouvelle école dans le secteur Saint-Luc. Lors de sa réponse, madame Linda Bonneau a mentionné qu'il y avait des discussions, mais aucune confirmation. Pourtant, au même moment, le Canada Français publiait que la Ville et le Centre de services scolaire ont identifié deux sites dans le secteur Saint-Luc. Est-ce que le secteur des clubs de golf Les Légendes et/ou Les Boisés de la Mairie serait aussi visé par l'implantation d'une école?</p>	<p>Le directeur général adjoint et secrétaire général du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières nous a avisés qu'en raison des problématiques d'espace que nous avons dans nos écoles, ils ne peuvent pas garantir que tous les enfants résidants dans le secteur de l'école des Savanes pourront la fréquenter. Monsieur le Maire a demandé un complément d'information.</p>	En attente d'un suivi.	Actif
10 décembre 2020	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Dans le dossier du club de tir de L'Acadie l'article 20 de l'entente du</p>	<p>La date de la rencontre n'est pas</p>		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>22 décembre 2016 : « Pendant le délai, les activités du champ de tir qui sont actuellement en opération sur le lot 6 022 234 pourront être maintenues conformément à la réglementation en vigueur. »</p> <p>Est-ce que la Ville, sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, peut se doter d'un règlement efficace au niveau du bruit provenant des champs de tir étant donné que Carrière Bernier et 9088-7662 ne respectent pas cette entente de mettre fin à tous les tirs extérieurs pour juillet 2020?</p>	<p>déterminée.</p>		
<p>10 décembre 2020</p>	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>L'ÉTS en collaboration a publié en novembre 2020 un guide à l'intention des municipalités sur la gestion et planification des activités récréatives extérieures bruyantes, dont les champs de tir.</p> <p>En attendant la décision des diverses cours de justice, ce qui risque d'être long et sans mettre en péril l'entente du 22 décembre 2016, est-ce que notre ville a l'intention de suivre ces recommandations de l'ÉTS et modifier son règlement actuel qui ne permet pas de contrôler les nuisances par le bruit provenant des activités des champs de tir?</p>	<p>La date de la rencontre n'est pas déterminée</p>		<p>Actif</p>
<p>20 janvier 2021</p>	<p><b><u>Julie Lefebvre – 33, rue François</u></b></p> <p>Un panneau d'arrêt a été installé au coin</p>	<p>La réunion du comité sur la sécurité</p>		

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
20 janvier 2021	<p>de Héroux et d'Iberville. Comme il n'était pas visible, il a dû être déplacé (vers le sud). J'emprunte cette traverse au moins deux fois par jour. Depuis le 7 janvier, j'ai été témoin de plusieurs interceptions policières parce que les voitures ne s'arrêtent pas. Ma famille et moi avons failli être happées alors que nous étions engagées pour traverser. Ce matin, c'est la brigadière qui a failli l'être. Je vous écris justement à ce sujet : sa présence est toujours requise pour les élèves piétons. Il ne faudrait pas que son mandat se termine le 22 janvier.</p> <p><b><u>Cathy Émond – 547, rue Choinière</u></b></p> <p>Bonjour, vous avez mis un stop au coin du boul. d'Iberville et de l'av. Héroux et une brigadière est présente le matin et le soir. Cependant est-ce qu'elle va demeurer là jusqu'à la fin de l'année? J'ai observé, à de nombreuses reprises, que les automobilistes ne font pas leur stop ou bien le font très vite, ce qui ne laisse pas le temps aux enfants de traverser. Situation très dangereuse pour nos enfants qui vont/reviennent de l'école. La police effectue de la surveillance et arrête régulièrement des automobilistes n'ayant pas fait de stop. Svp conserver la brigadière. Merci!</p>	<p>publique du mois de mars a été annulée. La prochaine réunion aura lieu le 28 avril 2021.</p>		Actif
21 janvier 2021	<p><b><u>Caroline St-Onge – 104, rue François</u></b></p> <p>Bonjour, nous vous remercions pour la mise en place du stop au coin de la rue Héroux et le boul. Iberville. Par contre il y a</p>			

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	encore plusieurs voitures qui ne font pas l'arrêt même au moment où les enfants veulent passer à la fin des classes, même avec la brigadière. Est-ce possible de faire augmenter la présence policière à cet endroit et de garder la brigadière en place jusqu'à la fin de l'année scolaire. Je suis très inquiète pour la sécurité de mes enfants. Merci			
26 janvier 2021	<b><u>Joanne Mailloux – 71, rue Jean-Baptiste</u></b> Feu de foyer qui empeste la créosote et qui pénètre les maisons. Le virage vert est où?	La réunion du comité sur l'environnement et le développement durable prévue le 25 mars 2021 a été reportée au 1 <sup>er</sup> avril prochain.		Actif
22 février 2021	<b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b> Concernant les bruits impulsionsnels provenant du club de tir de l'Acadie et le non-respect du règlement sur le bruit indiquant un maximum de 60 dB (A), qu'est-ce que la ville entend faire, à court terme, pour permettre aux résidents qui subissent toujours des crêtes sonores atteignant jusqu'à 85,6 dB (A)?	La date de la rencontre n'est pas déterminée.		Actif
22 février 2021	<b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b> En 2017 selon l'article 10 de l'entente entre la ville et Bernier 9088, une expertise conjointe a déterminé la superficie du milieu humide présent dans le boisé du champ de tir (6 022 233). Cette superficie est incluse	En attente d'un suivi.		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>dans la banque virtuelle de terrain selon un ratio 1:10.            Est-ce que 1 m<sup>2</sup> du milieu humide compense 10 m<sup>2</sup> de terrain en développement domiciliaire?            Quelle est la superficie exacte du milieu humide du lot 6 022 233?</p>			
<p>22 février 2021</p>	<p><b><u>Louis-Philippe Dufresne – 150, rue Jean-Talon</u></b></p> <p>Bonjour M. le maire et à tous les conseillers. Je m'appelle Louis-Philippe Dufresne propriétaire du 150, rue Jean-Talon, secteur St-Luc.</p> <p>J'ai reçu un courriel en cc de M. Alexandre Hamelin le 17 février (jour de la signature chez le notaire pour la vente de ma propriété) disant qu'il y aurait eu des artefacts amérindiens trouvés sur ma propriété! J'ai acheté la dite propriété en 2012 et je n'ai jamais reçu ou pris connaissance de documents officiels à ce sujet! Vous comprendrez que cela nuit à ma transaction et me coûte des frais additionnels ainsi que beaucoup d'inquiétudes! Cela pourrait avoir un énorme impact sur ma vie et celle de ma jeune famille! Merci voici mes questions :</p> <p>Avez-vous reçu des documents certifiant qu'il a ou eu des artefacts sur ma propriété si oui, existe-t-il des preuves concrètes et officielles qu'il a eu fouilles et découvertes réelles de ceux-ci?</p> <p>Vu que je suis en pleine transaction pour</p>	<p>Nous n'avons aucune preuve relative à la présence d'artefacts sur le terrain. Le Ministère de la culture et des communications n'a également aucune preuve d'artefacts et ne voit pas d'intérêt à faire des démarches particulières pour cette adresse.</p> <p>En résumé, aucune démarche particulière ne sera exigée au niveau archéologique avant les travaux. Toutefois, les requérants sont informés que s'ils font une découverte archéologique, ils doivent obligatoirement la signaler au Ministre de la culture. Des patrouilleurs du SUEDE iront également faire des inspections lors des travaux.</p>		<p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>la vente de ma propriété et cela implique une multitude décisions pour ma part, combien de temps je devrai attendre avant que la décision du conseil soit rendue?</p> <p>Merci M. le maire et à tous les conseillers d'avoir pris connaissance de mes propos et questions, au plaisir.</p>			
22 février 2021	<p><b><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></b></p> <p>Merci M. le maire pour cette réponse. 7 ans après les travaux et pratiquement 5 ans après mes demandes de précisions entre l'estimé de 2011 et ma facture réelle de 2015, grâce à votre ténacité et votre transparence, j'ai enfin obtenu des réponses qui malheureusement m'entraînent à me questionner à nouveau.</p> <p>En 2011, la ville a estimé le coût des travaux à 2 895 000 \$ et l'a tout simplement divisé par le nombre de mètres taxables, soit 8 666.72.</p> <p>En 2015, la facture réelle a terminé avec 2 montants distincts, soit le prix par mètre pour la conduite principale (1 616 203.06 \$ / 7 975.29 M) donc 202.65 \$/M et le prix fixe du branchement par terrain, (652 947.77 \$ / 145) donc 4 503.09 \$.</p> <p>1<sup>ere</sup> question; pourquoi avoir pris une méthode différente pour calculer l'estimer de 2011 et la facture réelle de 2015? Avec la deuxième méthode de calcul, les propriétaires de grand terrain sont</p>	<p>Question 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le règlement a été préparé avec un coût par branchement selon le nombre effectif de branchements que nous avons reçu comme information tandis qu'au sondage, nous ne savions pas le nombre de branchements qui seraient demandés et donc, il avait été décidé de laisser le tout dans le coût budgétaire global préliminaire.</li> </ul> <p>Question 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les plans et les coûts utilisés lors de sondage sont <u>préliminaires</u> et peuvent être modifiés selon de nouvelles informations sur la zone des travaux, les coûts des soumissions, les subdivisions de terrains, l'analyse détaillée des dossiers agricoles et des terrains en zone inondable par exemple.</li> <li>Les principaux écarts pour le dossier</li> </ul>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>avantages et les propriétaires de petit terrain sont désavantagés.</p> <p>2<sup>ie</sup> question; où sont passés les 691.43 mètres taxables (8 666.72 M – 7 975.29 M) qui étaient aux plans en 2011 et qui sont disparus en 2015?</p>	<p>du règlement 1212 sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Révision de la zone finale des travaux du bassin;</li> <li>○ Exclusion de certains dossiers qui sont devenus agricoles (E.A.E.);</li> <li>○ Regroupement suite à des transactions sur des terrains;</li> <li>○ Exclusion de 3 terrains pour travaux non prévus au bassin;</li> <li>○ Exclusion d'un dossier de citoyen qui a fait un dépôt pour ses travaux au comptant;</li> <li>○ Ajout d'un lot dans la zone du bassin;</li> <li>○ Quelques ajustements mineurs de lots irréguliers et de lots de coin.</li> </ul>		
22 février 2021	<p><b><u>Lucille Méthé – 310, rue de Salaberry, app. 1</u></b></p> <p>Suite à la poursuite judiciaire intentée par la ville contre 9 citoyens au montant de 540 000 \$, le 15-12-2020, le conseil de ville adoptait à l'unanimité une résolution mandant les avocats de la Ville à demander la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable (Médiation). À ce jour, aucun d'entre eux n'a été approché par la ville pour une proposition de médiation? Comment se fait-il que le DG de la ville n'a pas mis à exécution cette résolution, dépensant indument l'argent des contribuables dans une poursuite contre ces citoyens engagés et soucieux</p>	<p>2- M<sup>e</sup> Annie Thivierge informe que le groupe des 9 n'a pas le pouvoir d'émettre des constats. Selon elle, la Ville a choisi la méthode la plus efficace et appropriée dans les circonstances.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
30 mars 2021	<p>d'une saine gestion des fonds publics?</p> <p>2. Pourquoi le Groupe des 9 n'a pas opté d'utiliser sa politique en matière de harcèlement ou d'émettre des constats d'infraction ou mises en demeure par le biais de son service juridique en lieu et place de cette poursuite judiciaire contre 9 citoyens engagés et bien informés des décisions politiques de la ville, ce qui aurait éviter des dépenses dont le DG n'a pas encore révélé l'ampleur suite à la question soulevée à 2 reprises à cet effet par Justin Bessette et dont j'aimerais aussi connaître la réponse?</p> <p><b><u>Lucille Méthé – 310, rue de Salaberry, app. 1</u></b></p> <p>Lors de la séance du 23 février dernier, j'interpellais le groupe des 9 qui ont tous voté en faveur de la résolution pour autoriser la poursuite contre ces 9 citoyens très présents aux réunions du Conseil de ville. Cette question qui n'a reçu aucune réponse de leur part était la suivante : « Pourquoi le Groupe des 9 n'a pas opté d'utiliser sa politique en matière de harcèlement ou d'émettre des constats d'infractions ou mises en demeure par le biais de son service juridique en lieu et place de cette poursuite judiciaire contre 9 citoyens engagés et bien informés des décisions politiques de la ville, ce qui aurait éviter des dépenses importantes et inutiles de part et d'autre. Est-ce que je</p>			Clos



## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	peux avoir une réponse de leur part à cette question qui justifiait cette poursuite coûteuse au lieu d'une des démarches mise en place par eux-mêmes au cours de ce mandat, pour contrer l'intimidation, le harcèlement ou toute autre attitude jugée inconvenable?			
26 février 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Dans le contenu de l'entente du 22 décembre 2016 entre la Ville et Bernier 9088, il y a une liste des boisés que la Ville a achetés.</p> <p>Pourquoi le lot 6 022 218 de 11.73 hectares n'existe plus présentement sur le site Internet de la Ville (voir fichier joint)?</p> <p><a href="#">lot-6022218</a></p>	En attente d'un suivi.		Actif
4 mars 2021	<p><b><u>Christine Larivière – 817, rue Hébert</u></b>  <b><u>Famille Maël</u></b>  <b><u>Famille Nell</u></b>  <b><u>Famille Lambert – 521, rue St-Laurent</u></b>  <b><u>Famille Couture-Santerre – 66, rue Alain</u></b>  <b><u>Famille Patenaude – 195, rue Racicot</u></b>  <b><u>Famille Ouellette – 508, rue des Trinitaires</u></b></p> <p>Chers conseillers municipaux de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, Nous avons été nombreux à écouter la séance du conseil municipal du 23 février dernier, en direct ou en différé. La proposition de la conseillère Maryline Charbonneau pour</p>	La résolution amendant la résolution adoptée le 23 février a été rejetée.		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>l'adoption d'un moratoire pour la protection des derniers milieux naturels de Saint-Jean-sur-Richelieu y a été adoptée avec un amendement qui stipule que toutes les « priorités de développement » sont exclues de ce moratoire. Nous sommes terriblement déçus et outrés que cet amendement ait été voté, car il permet aux promoteurs immobiliers de continuer à détruire les quelques milieux naturels résiduels sur notre territoire. Notre ville ne présente en effet qu'un maigre 6 % de boisés et milieux naturels alors que la cible de nos gouvernements se situe à 17 % et pourrait passer à 3 0% d'ici 2030. Nous croyons qu'il est urgent et important de protéger immédiatement l'intégralité de nos milieux naturels, nos parcs urbains, nos golfs et tout autre espace vert situés sur le territoire de la ville, qu'ils soient publics ou privés. Il en va de la santé et du bien-être des citoyens. Selon la littérature scientifique, les arbres, en purifiant l'air, diminuent les effets néfastes de la pollution sur les systèmes respiratoire, cardiovasculaire et neurologique. La conservation de la biodiversité nous protège aussi contre l'émergence des zoonoses comme la Covid-19. De plus, 45 % de la population ressent des symptômes de santé physique ou mentale en périodes de canicule et le taux de mortalité augmente de 20 à 30 % à l'intérieur des îlots de chaleur, durant ces périodes. Les boisés et milieux naturels profitent à tous les citoyens de la ville de</p>			

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>tous les districts; as seulement à ceux des districts où se trouvent les boisés. Chers conseillers municipaux, merci d'entendre notre message et celui de nos enfants. Merci de travailler à protéger TOUS les boisés, milieux naturels, parcs, peu importe les « priorités de développement » déjà votées. La crainte de poursuites juridiques potentielles ne peut en aucun cas justifier une décision immorale qui va à l'encontre du droit de nos enfants à un futur viable et sécuritaire. Nous vous demandons de protéger les intérêts de tous, pas seulement celui des promoteurs immobiliers. Soyez courageux et protégez le droit à un environnement sain de vos citoyens de toutes les générations. S'il-vous-plaît, revenez sur votre décision et enlevez l'amendement voté le 23 février 2021. Merci pour votre aide.</p>			
12 mars 2021	<p><b><u>Myroslaw Smereka – 65, rue Richelieu, app. 21</u></b></p> <p>Dans le cadre du Règlement 1957 concernant la construction d'un immeuble de 114 logements, quelle rue emprunteront les résidents pour entrer et sortir de leur stationnement intérieur?</p>	<p>Les résidents emprunteront la rue Richelieu pour entrer et sortir de leur stationnement intérieur.</p>		Clos
15 mars 2021	<p><b><u>Lynda Belgiorno – 2902, 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Julienne</u></b></p> <p>1-Bonjour, nous possédons un lot de dix terrains à St-Luc, sur une rue projetée. Nous aimerions y bâtir notre résidence, cependant, depuis toujours, la ville ne</p>	<p>Il s'agit de terrains situés en zone agricole et qui ont été cadastrés avant l'entrée en vigueur de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i>. Ils sont</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>nous autorise pas à développer sur nos propres terrains, même si nous possédons l'autorisation valide de la CPTAQ pour le développement résidentiel. Pouvez-vous nous donner une date approximative afin d'avoir une idée quand nous pourrions nous y établir?</p> <p>2-Nos terrains sont sur une rue en croissant projetée, nommée Carré des Tulipes. Pouvez-vous nous expliquer la raison qui bloque le développement sur nos propres terrains, si nous prenons en charge les infrastructures et le développement de la rue et sachant qu'en vendant le reste de nos terrains à des familles qui recherchent désespérément un petit coin de terre, afin de s'y établir avec leurs famille, seront une source de revenus pour la municipalité?</p>	<p>cadastrés, mais n'ont jamais été développés. Il s'agit de terrains vacants, majoritairement boisés. Il y a plusieurs terrains dans cette même situation, soit sur toute la longueur de la rue Fleur-de-Lys.</p> <p>Étant donné que ces terrains sont situés en zone agricole, nous ne pouvons y ouvrir de nouvelles rues. Par le fait même, ces terrains ne sont pas inscrits dans la liste des secteurs à développer (priorités de développement).</p>		
18 mars 2021	<p><b><u>Gilles Hébert – 91, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Monsieur le maire,            À l'été 2015, la Ville a demandé à la firme SNC-Lavalin une étude sur le bruit produit au Club de tir L'Acadie. Dans son rapport, remis en 2016, SNC-Lavalin nous apprend aux paragraphes 4, 6, 35, 39, 85, 87 et 104 ainsi qu'aux tableaux 1, 2 et 3 que le règlement de la Ville concernant le bruit ne respecte pas le critère du Ministère de l'environnement.            Le Ministère parle d'un maximum de 45 décibels avec ajout de pénalité pour les bruits d'impacts. Une augmentation de</p>	<p>Par son règlement sur le bruit, la Ville impose des restrictions ou interdit certaines activités en fonction du type d'activités, des heures et des périodes de la journée. Le règlement du ministère est conçu différemment. Nous sommes d'avis que le règlement est conforme à la loi. Les villes peuvent régler sur le bruit, notamment par les pouvoirs prévus, entre autres, dans la <i>Loi sur les compétences municipales</i>.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>10 décibels double l'intensité du bruit. Le Club de tir, par ce règlement sur le bruit, a obtenu le privilège d'émettre des bruits dépassant ce qui est reconnu comme critère maximal.</p> <p>Les résultats de l'étude environnementale de SNC-Lavalin démontre très bien que ce règlement a toutes les apparences d'un passe-droit accordé au Club de tir de L'Acadie et fait en sorte de légaliser une nuisance.</p> <p>Question : La Ville de St-Jean-sur-Richelieu, 11<sup>e</sup> ville en importance au Québec, peut-elle justifier aux résidents qui vivent autour du Champ de tir, qu'elle avait à coeur le bien-être environnemental des citoyens lorsqu'elle a accordé ce privilège au Club de tir de L'Acadie en votant un tel règlement?</p>			
23 mars 2021	<p><b><u>Stéphanie Goyette-Hébert – 62, rue Poirier</u></b></p> <p>Bonsoir, avec le nouveau règlement sur l'eau, j'aimerais savoir comment allez-vous faire en sorte de le faire respecter? L'été passé, mon voisin à garder son tempo toute l'année/été, et ce, même après 3 plaintes!</p> <p>Je me demande bien comment les nouveaux règlements pourront être respectés s'il n'y a même pas de suivi avec les anciens!</p>	<p>Tout comme vous, nous avons à cœur l'économie de l'eau potable que nous produisons à nos deux usines de filtration.</p> <p>La saine gestion de cette ressource d'importance est un défi quotidien. Un juste équilibre entre la sensibilisation et les interventions, tant de nos services policiers que de nos patrouilleurs, permettra à notre Ville de diminuer le gaspillage de l'eau potable et par le fait même de diminuer notre facture. C'est gagnant pour tout le monde!</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
23 mars 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Concernant l'article paru dans Le Canada Français du 11 mars 2021, NexDev (développement économique du Haut-Richelieu, un organisme à but non lucratif qui a pour mandat d'accompagner les entreprises manufacturières et industrielles dans leur projet d'implantation ou de développement) s'alarme du manque de terrains pour l'expansion de ses clients. 1) Conséquemment, la ville se préoccupe-t-elle de la pression de ces lobbyistes sur les élus pour accélérer le dézonage des terres agricoles? 2) Aussi, pourquoi la ville ne fait-elle pas appel à des urbanistes compétents et surtout indépendants du milieu des affaires pour recenser, caractériser et qualifier l'occupation du territoire, afin que ce ne soit pas que les promoteurs de projets, par opposition aux intérêts des citoyens qui habitent et vivent à Saint-Jean-sur-Richelieu et qui sont soucieux de la préservation des terres agricoles, de la conservation du patrimoine et pour une utilisation judicieuse et non seulement pour une bonne occasion d'affaires et de profits?</p>	<p>1- Monsieur le Maire dit qu'il se préoccupe de la pression exercée sur les élus pour le dézonage des terres agricoles.</p> <p>2- Cette situation n'est pas liée à une problématique relative au travail des urbanistes. C'est plutôt un enjeu politique. Il est possible de continuer à développer Saint-Jean-sur-Richelieu en utilisant efficacement les terrains actuels.</p>		Clos
23 mars 2021	<p><b><u>Brigitte Létourneau – 16, chemin du Grand-Pré</u></b></p> <p>Est-ce que la ville comprend, comme les résident, qui subissent toujours les bruits impulsions en provenance du club de</p>	<p>M<sup>e</sup> Annie Thivierge informe que l'arrêt Jordan s'applique seulement aux matières criminelles et pénales.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>tir, que le propriétaire du club de tir de L'Acadie peut en raison de sa situation financière prolonger sans vergogne les procédures judiciaires pour ne pas se conformer à l'entente, ni à la réglementation municipale et encore moins à celle du MELCC sur le bruit en poursuivant les activités de tir extérieur? Dans un tel cas, est-ce que les résidents touchés doivent s'inquiéter de cette prolongation induite qui s'apparente à l'arrêt Jordan et de nous donner un aperçu du délai raisonnable?</p>	<p>Un délai raisonnable en matière civile dépend d'une multitude de choses, dont les expertises, la complexité du dossier et les procédures en cours d'instance. Par contre, comme les prolongations de délais d'un protocole d'instance sont autorisées par un juge, il y a une certaine surveillance de la « raisonabilité » des délais.</p>		
<p>24 mars 2021</p>	<p><b><u>Andréanne Lafleur – 5, rue de la Noraye</u></b></p> <p>Bonjour, je suis surprise de voir un appel d'offres pour Services professionnels – Plans et devis - Prolongement d'aqueduc chemin des Patriotes Est, rues Tessier, Leduc, Dagenais, Mario, de Contrecoeur, Denis-Doody, Hector, Joyce, de La Noraye, Dasyllmar et rang des Cinquante-Quatre!</p> <p>1- Nous n'avons pas, à ma connaissance, été consultée!</p> <p>2- Quels sont les coûts estimés en ce moment pour les honoraires et pour les travaux?</p> <p>3- Quels sont les coûts prévus à déboursier par les citoyens sur les rues concernées?</p> <p>4- Et finalement pourquoi ne pas inclure les égouts dans appel d'offres au lieu de seulement l'aqueduc?</p> <p>Merci et bonne fin de soirée</p>	<p>1- Ce dossier fait suite au dépôt d'une requête des citoyens du secteur adressée au conseil municipal à l'automne 2019 demandant de mettre de l'avant ce projet.</p> <p>2- L'appel d'offres en cours vise à permettre d'obtenir les coûts de services professionnels associés à la préparation des plans, études et estimation du projet. Pour les coûts des travaux, la réalisation du mandat nous permettra de les connaître.</p> <p>3- Nous serons en mesure de déterminer les détails des coûts lorsque les soumissions de services professionnels seront déposées. Un partage financier sera réalisé par le service des finances et une lettre</p>		<p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
25 mars 2021	<p><b><u>Francine Brault – 18, rue Dagenais</u></b></p> <p>Bonsoir, je viens d'apprendre qu'il y a présentement un appel d'offres pour des plans et devis concernant l'aqueduc chemin des Patriotes Est.</p> <p>J'ai plusieurs questions :</p> <p>Pourquoi ne pas inclure le système d'égouts en même temps tant qu'à ouvrir des tranchées?</p> <p>Est-ce possible d'avoir une idée des coûts pour les professionnels et pour tous les travaux?</p> <p>Quels sont les coûts pour nous les propriétaires?</p> <p>Pourquoi nous n'avons pas été consultés cette fois-ci?</p> <p>Merci de prendre le temps de lire et répondre à mes questions!</p>	<p>d'information sera transmise par la poste aux propriétaires concernées avant de débiter le mandat.</p> <p>4- En 2012, à la suite d'un sondage effectué basé sur des coûts très préliminaires visant uniquement un réseau d'aqueduc, les gens avaient jugé les coûts trop dispendieux à l'époque. On comprend que si un réseau d'égout est ajouté au projet, les coûts seront encore plus élevés considérant qu'en plus d'un réseau d'égout, on doit prévoir la construction d'un système de traitement des eaux usées propre au secteur en plus de postes de pompage et de divers autres travaux.</p>		
24 mars 2021	<p><b><u>Louise Dionne – 123, rue Fernand-Séguin</u></b></p> <p>NAV Canada menace de fermer 7 tours de contrôle au Canada, incluant celle de Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Dans Le Canada Français du 1<sup>er</sup> février, Stéphanie McFarlane écrivait que « 6 villes : Whitehorse, Prince Georges, Fort McMurray, Windsor, Regina et Sault St-Mary réclament l'aide d'Ottawa mais pas la ville de Saint-Jean ». Le 16 février, les premiers ministres de toutes les provinces concernées, y compris le Québec, ont fait appel à M. Trudeau pour protéger les services de contrôle aérien.</p> <p>Pourquoi tout le monde a fait ces</p>	<p>Monsieur le Maire dit qu'il l'a également appris dans les journaux.</p> <p>La Ville a fait des démarches. La façon dont la Ville a été interpellée pour intervenir, c'est dans le cadre de la consultation sur les exigences de prestation des services de navigation aérienne à Saint-Jean-sur-Richelieu. La Ville a déposé un mémoire en date du 7 décembre 2020 par lequel elle sensibilise l'importance de garder la tour de contrôle.</p> <p>Il est difficile de prévoir les effets de la</p>		Clos



## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	démarches et pas la ville de Saint-Jean? Quelles seront les effets de la fermeture de la tour de contrôle si ça se produit?	fermeture de la tour de contrôle alors que la Ville en a toujours eu une.		
25 mars 2021	<b><u>Guy Langlois</u></b> Bonjour, je voudrais savoir pourquoi Parc Canada doit payer de la taxe municipale si ses installations sont sur le lit de la rivière. Merci.	Le litige entre Parcs Canada et la Ville résidait sur l'identification du terrain et des ouvrages sur notre territoire versus dans le lit de la rivière puisque Parcs Canada avait cessé de payer ses taxes foncières en 2016 à la suite du dépôt du rôle alors qu'il a toujours payé auparavant. Les validations et les représentations conjointes des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Chambly ont mené à ce règlement financier et à la détermination que le canal est dans le lit de la rivière.		Clos
26 mars 2021	<b><u>Caroline Chénard – 1306, rue des Roches</u></b> Est-il possible de faire installer des bornes de sécurité ou tout autre moyen afin de réduire la vitesse des voitures sur les rues Des Roches et De Rouville, en considérant que le quartier a rajeuni et qu'il y a beaucoup plus de familles avec de jeunes enfants.	La problématique est présente à travers la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. C'est dans cet esprit qu'un projet de 40km/h est en cours. Monsieur le Maire demande qu'une surveillance policière soit faite et que la question soit soumise au comité de circulation pour étude.		Clos
29 mars 2021	<b><u>Jeanne-D'Arc Roy – 13, chemin Saint-Raphaël</u></b> Quelle est l'utilité de demander aux citoyens de se prononcer sur un avis public si 3 voisins - directement impactés - ont répondu qu'ils sont contre la DDM	Madame la conseillère Christiane Marcoux répond avoir discuté avec la direction générale et le directeur des infrastructures de la problématique des réseaux		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>4920 avec arguments contextuels et que le Conseil l'adopte quand même? On comprend le pouvoir discrétionnaire des conseillers sur la DDM. En l'occurrence, il aurait été pertinent de donner un minimum d'explications aux citoyens impactés qui ont pris la peine de se prononcer. Le soir du 23 février, PERSONNE n'a rien dit sinon ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ. Trop de documents à étudier vaut la peine de retarder la décision, surtout que le service des permis dit que l'émission du permis est implicite. On comprend que la limite pour déposer notre opinion est 24H avant la séance et ça donne peu de temps pour évaluer, mais avec des arguments apportés, s'il fallait vérifier et analyser les conséquences, ça aurait dû être mentionné dans la réponse, quitte à retarder la décision. Et vérifier avec le Service Infra qui est déjà au courant des problèmes parce que nous sommes en communication avec eux à cause d'autres incidents qui ont déjà eu lieu. Oui les infras se rendent au site, mais c'est la fin du réseau : on a déjà un problème de qualité d'eau –non mentionné dans DDM. Et le sanitaire trop haut dans la rue va nécessiter une construction surélevée – pas mentionné dans DDM. On fait ce qui est demandé, les voisins impactés ont réagi et ça a rien donné. ÇA N'A AUCUN SENS. Il ne faut pas porter préjudice au demandeur, mais les 3 voisins lésés...</p>	<p>d'aqueduc et d'égout sur le chemin Saint-Raphaël et leur avoir dit de porter une attention spéciale, car une demande de permis de construction a été faite.  M<sup>me</sup> Marcoux indique avoir discuté avec M<sup>me</sup> Roy. L'intervention de celle-ci est pour sensibiliser les conseillers municipaux à prendre connaissance des interventions des citoyens concernant une DDM et de reporter la décision en lien avec cette DDM, s'il y a lieu.</p>		

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	c'est nous.			
29 mars 2021	<p><b><u>Daniel Tremblay – 790, rue Montrichard</u></b></p> <p>M. le Maire, étant donné votre récente sortie et votre énergie débordante d'appuyer notre Johannaise à Star Académie, vous avez habilement utilisé l'image des montgolfières de St-Jean-sur-Richelieu comme emblème de la ville. Dois-je en comprendre que vous appuyez et continuerez d'être en faveur du développement du joyau de l'international des montgolfières pour les prochains 4 ans?</p>	<p>Monsieur le Maire indique être surpris que l'on doute de son appui et que ce qu'il n'appuie pas, ce sont les déficits à répétition.</p> <p>Monsieur le Maire dit qu'au cours des quatre prochaines années, son administration et lui-même mèneront à bon port l'International des montgolfières.</p>		Clos
29 mars 2021	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant que le guide de la GRC qui s'intitule acoustique des champs de tir recommande de tenir compte du bruit jusqu'à 3 kilomètres de distance pour un champ de tir extérieur (voir fichier joint section 4.2.1 du guide de la GRC). Considérant que des résidences étaient déjà construites avant l'ouverture du champ de tir de l'Acadie vers 1960, dont la nôtre en face du champ de tir et construite en 1940. Considérant que le club de tir de l'Acadie dans la défense à la cour supérieur, laisse entendre que les plaignants sont tous arrivés après le début des opérations du club (voir fichier joint article 6 du jugement 2015QCCS3444 et 158 du jugement 2020QCCS2664).</p>	En attente d'un suivi.		Actif

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Est-ce que la ville dispose d'une banque d'informations pour éclaircir cette situation nébuleuse au niveau du principe de l'antériorité ?</p>			
<p>29 mars 2021</p>	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p> <p>Considérant les mesures acoustiques de SNC-Lavalin qui montrent plusieurs dépassements à la norme de 60 d(Ba) de la réglementation sur le bruit de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.</p> <p>Considérant que le MELCC a émis contre le club de tir de l'Acadie une SAP de 10 000\$ et trois avis de non-conformité dont le dernier en date du 25 novembre 2020.</p> <p>Considérant que rien n'a changé au niveau de la nuisance inacceptable et récurrente du bruit provenant du champ de tir de l'Acadie.</p> <p>Considérant que le club de tir de l'Acadie à l'article 65 du jugement 2020QCCS2664 (voir fichier joint) nie que le bruit émanant de ses activités de tir est susceptible de porter atteinte à l'être humain.</p> <p>Est-ce que les amendes devraient couvrir le coût des spécialistes qui réalisent les tests de bruit, afin d'inciter le club de tir de l'Acadie à reconnaître et à mettre fin aux nuisances inacceptables et récurrentes par le bruit ?</p>	<p>Monsieur le Maire dit que les amendes devraient au minimum couvrir le coût des spécialistes en acoustique.</p> <p>Monsieur le Maire mentionne que la suggestion sera traitée dans le cadre de la présentation qui sera faite au conseil municipal lors d'une rencontre dont la date reste à déterminer.</p>		<p>Clos</p>
<p>29 mars 2021</p>	<p><b><u>Diane Marchesseault – 101, Ruisseau-des-Noyers</u></b></p>			

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Considérant que la ville a offert à Bernier et 9088 une médiation accréditée privée afin de trouver une solution qui permettrait la réalisation de l'entente du 22 décembre 2016.</p> <p>Est-ce que Bernier et 9088 ont acceptés l'offre de médiation?</p> <p>Si oui</p> <p>Est-ce qu'un médiateur va être nommé?</p> <p>Si oui</p> <p>Pouvons-nous connaître son nom?</p> <p>Est-ce que des rencontres ont déjà eu lieu au niveau de la médiation?</p> <p>Si non</p> <p>Est-ce que des dates de rencontre pour débiter la médiation ont été déterminées?</p>	<p>Monsieur le Maire indique être de ceux qui participeront à la médiation et qu'il n'a pas eu vent de quoique ce soit.</p>		Clos
29 mars 2021	<p><b><u>Stéphane Lamarre – 468, rue des Fortifications</u></b></p> <p>M. le Maire,</p> <p>Le 11 mars dernier, face à la controverse de destruction d'arbres du projet du 371 Boul. St-Luc, le promoteur Luc Poirier a déclaré en entrevue à l'émission de Éric Latour à TVHR9 que le conseiller du district Marco Savard voulait que ce projet de développement soit intégré à la démarche de consultation publique sur le développement des terrains de golf que M. Savard promouvoit depuis plusieurs années.</p> <p>M. le Maire, pouvez-vous assurer les citoyens qu'une vigie sera exercée afin d'éviter toute forme de compromis ou marchandage entre le projet du 371 Boul.</p>	<p>Monsieur le Maire répond qu'il a sa parole.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	St-Luc et le possible développement des terrains de golfs qui serait inacceptable tant au niveau social qu'environnemental ?			
29 mars 2021	<p><b><u>Dominic Pétrin – 808 boul. St-Luc</u></b></p> <p>À la dernière séance, à la lecture de ma question, un vent de panique s’est installé sur le groupe des 9, amenant l’intervention de M. Berthelot, de Mme Poissant et la disparition de M. Fontaine. Malgré 2 avertissements de votre part M. Le maire, que Mme Poissant enfrenait le code de régie interne, elle continue de parler par-dessus vous et ajoute même que ça ne la dérange pas. M. Fontaine lui est tout simplement disparue de l’écran pour éviter de devoir répondre à ma question. M. Fontaine a ainsi contrevenue au point 10.3 Absence</p> <p>Aucun membre du conseil municipal ne doit quitter son siège pendant la séance, à moins de le déclarer au maire et de faire constater son départ et son retour par le greffier</p> <p>Et Mme Poissant elle le 6.3.3) D’intervenir à des périodes autres que celles prévues à cette fin;</p> <p>4) De refuser d’obtempérer ou d’obéir à une ordonnance du maire en regard de tout ce qui a trait au maintien de l’ordre et au décorum.</p> <p>ARTICLE 15 DISPOSITIONS PÉNALES Toute contravention à une disposition des</p>	<p>1- Monsieur le Maire dit qu’il ne peut répondre, ce n’est pas lui qui remet les contraventions. C’est le Service de police qui applique le règlement.</p> <p>2- Oui.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>articles 6 ou 12, constitue une infraction et rend le contrevenant passible d'une amende de 100 \$ pour une première infraction et de 200 \$ pour toute récidive.</p> <p>1<sup>re</sup> question ; Est-ce que Mme Poissant va avoir une contravention pour avoir enfreint l'article 6 du code?</p> <p>2<sup>e</sup> question ; Est-ce que le code de régie interne s'applique aussi aux élus?</p>			
30 mars 2021	<p><b><u>Julie Messier – 1195, rue Châteauneuf</u></b></p> <p>M. le Maire,</p> <p>1. Lors du conseil du mois de février, une résolution a été votée afin d'aller en processus de médiation dans le dossier du champ de tir de L'Acadie. Considérant l'aspect confidentiel et de compromis d'une médiation, je trouve inquiétant les décisions qui y seront prises et l'impact sur les citoyens et l'environnement. En effet, bien qu'à première vue ceci puisse éviter des frais de justice faramineux, les décisions finales pourraient être très coûteuses pour les citoyens particulièrement pour ceux vivant près du champ de tir. Devons-nous craindre un troisième essai de dézonage de ce secteur ? Et, si une telle décision faisait partie de l'entente, les citoyens auront-ils la possibilité d'utiliser l'outil du référendum ?</p> <p>2. De plus, lors de la médiation, pourriez-vous suggérer au propriétaire un don de ses terres boisées, à l'exemple de la</p>	<p>1- Monsieur le Maire répond qu'aucune décision n'a force de loi.</p> <p>S'il y a une entente, elle devra être adoptée par le conseil municipal.</p> <p>S'il y a une demande de changement de zonage, les citoyens seront informés.</p> <p>Oui, le référendum pourra être utilisé.</p> <p>2- Oui.</p> <p>3- Certainement.</p>		<p>Clos</p> <p>Clos</p> <p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>famille Nitoslawski-Romer qui a donné 13,7 hectares à Bolton-Est, il y a quelques mois ? 3. Et, en remettant la somme de 12 millions payée par la Ville, celle-ci ne pourrait-elle pas être investie afin de protéger d'autres boisés tout en étant un geste fort louable d'une famille bien nantie de la région pour sa communauté ?</p> <p>Merci de prendre ces questionnements en considération</p>			
30 mars 2021	<p><b><u>Roxane Rivard – 468, rue des Fortifications</u></b></p> <p>Bonsoir, ma question s'adresse au conseiller Marco Savard: Lors de la séance d'information et de consultation du 371 Boul. St-Luc, soit l'ancienne terre de Camions André Boucher, nous nous sommes fait présenter le projet qui devrait être identifié maintenant comme la phase 1, puisque nous avons appris il y a quelques jours, qu'une phase 2 avait été élaboré globalement dans le projet. Puisque la phase 2 prévoit la construction de 240 logements dans des bâtiments multi logements de 3 et 4 étages et que le zonage actuel ne permet pas ce type de construction, comment comptez-vous assister et informer vos citoyens sur le droit référendaire, puisque déjà avec la phase 1, l'acceptabilité en terme d'urbanisme n'était déjà pas au rendez-vous.</p>	<p>Monsieur le conseiller Marco Savard précise que le projet initial a été présenté avec plus de 260 portes.</p> <p>Depuis janvier 2021, une phase 2 s'est ajoutée au projet dont ni la population, la direction générale et le conseil municipal n'étaient informés.</p> <p>Vers la fin avril 2021, l'ensemble du projet, avec une nouvelle mouture, sera présenté aux citoyens, comme la phase 1 l'a été en novembre 2020 sous forme de consultation publique avec avis transmis par la poste.</p>		Clos



## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>En terminant, pourquoi avoir tenu secret cette phase 2 qui selon les dires de M. Poirier est essentielle à la réalisation de son projet.</p>			
<p>30 mars 2021</p>	<p><b><u>Dominic Pétrin – 808, boul. Saint-Luc</u></b></p> <p>Lors de la séance du 26 mai 2020 Yvan Berthelot a mentionné avoir voté pour le mandat à une firme d’avocats au montant de 115 000\$ pour dénoncer et donner tous les moyens à Mme Claire Charbonneau pour se défendre. Mme Charbonneau s’est d’ailleurs retiré sur le vote de l’amendement du début car son nom est mentionné et sur le vote de la résolution 2020-05-0333. Le nom de Claire Charbonneau est mentionné dans les considérants de la résolution.</p> <p>Le 1er décembre 2020 la résolution 2020-12-0841, qui est d’augmenter de 200 000\$ la résolution de 115K, mandat à une firme d’avocats est adopté: D’augmenter la limite des honoraires professionnels autorisés, en vertu de la résolution no 2020-05-0333, de 200 000,00\$ afin de payer les honoraires professionnels des dossiers portant les numéros 755-17-003208-207 et 755-17-003201-202.</p> <p>Monsieur le maire suppléant appelle le vote sur cette proposition suite à la demande de monsieur le conseiller Justin Bessette :</p> <p>Votent pour : Mesdames les conseillères</p>	<p>Madame la conseillère Claire Charbonneau répond qu’elle n’était pas en conflit d’intérêts pour voter la résolution 2020-12-0841.</p>		<p>Clos</p>

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	<p>Patricia Poissant, Christiane Marcoux et Claire Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Jean Fontaine, Yvan Berthelot et monsieur le maire suppléant Marco Savard.</p> <p>Question à Claire Charbonneau : Si vous vous étiez retiré de la résolution de 115k, pourquoi vous ne vous êtes-vous pas retiré de celle de 200K qui est d'augmenter celle qui vous donnait tous les moyens pour vous défendre?</p>			
30 mars 2021	<p><b><u>Lucille Méthé – 310, rue de Salaberry, app. 1</u></b></p> <p>J'apprenais lors de la séance du 23 février dernier que les frais d'avocat et judiciaires dans la poursuite contre 9 citoyens de la ville s'élevait à 192 312\$ et qu'un montant total de 315 000\$ a été autorisé cette par le groupe des 9 dans cette poursuite. En réponse à ma question si les démarches de médiations avaient été entamées, M. Dubois, mentionnait que la direction générale avait donné suite à la résolution mais qu'étant donné que le dossier est traité par la Cour, c'était à la Cour supérieure de contacter les procureurs ou les citoyens qui ne sont pas représentés pour fixer les dates et procéder à la conférence de règlement à l'amiable. Or, 3 mois et demi après l'adoption unanime de la résolution mandatant les avocats de la Ville à demander la médiation, aucun citoyen n'a encore été contacté. Ma</p>	<p>Monsieur le Maire dit que les parties doivent remplir un formulaire confirmant le consentement de celles-ci à participer à une conférence de règlement à l'amiable et requérant les services de la cour.</p> <p>Une fois ce formulaire rempli et déposé, le service des conférences de règlement à l'amiable communique avec les parties.</p>		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	question est : Y a-t-il réellement une volonté d'amorcer un processus de médiation en cette année d'élection et si oui, quand le processus de médiation sera-t-il amorcer?			
30 mars 2021	<p><b><u>Maxime Tremblay</u></b></p> <p>Voici des éléments de ma question pour la séance du 30 mars 2021, adressée à Mme Christiane Marcoux:</p> <p>En tant que citoyen, je voudrais avoir un suivi à propos de la résolution du 27 octobre 2020 ayant pour titre: " Demande à &lt;&lt;Carrière Bernier Itée&gt;&gt; de retirer les sols contaminés transportés sur des lots de la Ville".</p> <p>L'entreprise &lt;&lt;Carrière Bernier Itée&gt;&gt; avait l'obligation de retirer les sols contaminés avant le 15 novembre 2020. Quelle est la nature des sols contaminés et à quel endroit est-il prévu de les relocaliser? Advenant qu'aucune action n'ait été entreprise par &lt;&lt;Carrière Bernier Itée&gt;&gt; en date du 30 mars 2021, quels sont les recours que la Ville entend entreprendre pour régler ce litige dans le meilleur délai?</p> <p>Est-ce que le total des coûts encourus par toute procédure seront en remboursement des frais engagés, soit à la solde de &lt;&lt;Carrière Bernier Itée&gt;&gt; comme il est stipulé dans la résolution du 27 octobre</p>	Madame la conseillère Christiane Marcoux indique qu'à la suite de l'adoption de la résolution, une mise en demeure a été transmise et une caractérisation des sols a été faite.		Clos

## Période de questions

Séance ordinaire du 30 mars 2021 (à huis clos – par webdiffusion)

Date réception	Question	Réponse	Suivi à faire	État
	2020?			